

-REGLEMENT PARTICULIER-

ANNICK LARUE 1309 ASA VAL DE BRESLE B.P113 76340 BLANGY/BRESLE
E.B.A MR VALLEE ERIC 17 RUE PIHAN.
76220 BEAUVOIR EN LYONS

29 ème RALLYE REGIONAL DE NEUFCHATEL EN BRAY

DIMANCHE 15 AVRIL 2012

I - PROGRAMME HORAIRES.

PARUTION DU REGLEMENT ET OUVERTURE DES ENGAGEMENTS	FEVRIER 2012
<u>CLOTURE DES ENGAGEMENTS</u>	<u>LUNDI 2 AVRIL 2012</u>
DISTRIBUTION DU CARNET D'ITINERAIRE (ROAD-BOOK)	SAMEDI 14 AVRIL 2012 de 8 H30 à 19 H 00 BAR DE : PUB ET PIZZA 02.35.93.02.05 A côté de la BOUTONNIERE
PUBLICATION LISTE DES ENGAGES	JEUDI 5 AVRIL 2012
VERIFICATIONS DES DOCUMENTS VERIFICATIONS DES VOITURES	SAMEDI 14 AVRIL 2012 de 13h30 à 19h15. A LA BOUTONNIERE NEUFCHATEL
PREMIERE REUNION COLLEGE DES COMMISSAIRES SPORTIFS	SAMEDI 14 AVRIL 2012 à 18 H 00. A LA BOUTONNIERE
PUBLICATION DES EQUIPAGES ADMIS AU DEPART	SAMEDI 14 AVRIL 2012 à 20 H 00 . A LA BOUTONNIERE
DEPART DU 1 ^{er} CONCURRENT	DIMANCHE 15 AVRIL 2012 à 8h45. PARKING DE LA Boutonnière
PUBLICATION DES RESULTATS PARTIELS (Affichage)	DIMANCHE 15 AVRIL 2012 A LA BOUTONNIERE au PARC FERME
ARRIVEE DU RALLYE (PARC FERME)	DIMANCHE 15 AVRIL 2012 à partir de
VERIFICATIONS FINALES	A L'ARRIVEE DU RALLYE
PUBLICATION DES RESULTATS DU RALLYE (Affichage)	DIMANCHE 15 AVRIL 2012 (30 mn après l'arrivée de la dernière voiture) au PARC FERME A LA BOUTONNIERE
REMISE DES PRIX	DIMANCHE 15 AVRIL 2012 A la BOUTONNIERE (30 mn après l'ouverture du parc fermé)

ARTICLE 1P - ORGANISATION

L' Association Sportive Automobile du VAL DE BRESLE en qualité d'organisateur administratif et l'Ecurie Brayonne Automobile en qualité d'organisateur technique organisent le 29ème RALLYE REGIONAL DE NEUFCHATEL-EN-BRAY qui se déroulera le **SAMEDI 14 AVRIL** et le **DIMANCHE 15 AVRIL 2012** sous le patronage des Municipalités de Neufchâtel-en-Bray, Fontaine-en-Bray, Massy, ,, Ménonval, avec le concours de la presse locale : LE REVEIL, les radios locales : N.R.J. et France Bleue Haute Normandie.

Cette épreuve sera disputée conformément à la Réglementation Générale de la Coupe de France des Rallyes. Le présent règlement a été enregistré par la F.F.S.A. permis d'organisation n°R59 en date du 9/02/ 2012 et par le Comité Régional du Sport Automobile de Normandie sous le N° ... en date du..... 2012.

Organisateur Administratif : ASA VAL DE BRESLE BP 113 76340 BLANGY SUR BRESLE
MME LARUE ANNICK 02.35.93.63.31

SECRETARIAT: MR VALLEE ERIC 17 RUE PIHAN
PRESIDENT EBA 76220 BEAUVOIR EN LYONS
☎ 06.77.88.28.75. 02.35.90.85.80

ORGANISATEUR TECHNIQUE : MR DEBEAUVAIS BENOIT 06.14.85.59.96.

Permanence du Rallye : A LA BOUTONNIERE" ☎ .02.35.93.31.05

- Samedi 14 Avril 2012 à partir de 13 H 30
- Dimanche 15 Avril 2012 à partir de 7 H 45

TABLEAU OFFICIEL D'AFFICHAGE

Pendant le Rallye : A NEUFCHATEL EN BRAY - P.C. du Rallye et au Parc Fermé.

1.1P. - OFFICIELS DE L'EPREUVE

Collège des Commissaires sportifs :

Président	VERRIER JACQUES	1303/ 2205
Membres	MICHEL WICO	1303/2204
	PATIN JEAN PIERRE	1313/4183

Directeur de Course	VERGNORY HUBERT	1317/ 7092
---------------------	-----------------	------------

Directeur de Course Adjoint PC	LEMARCHAND CLAUDINE	1313/
--------------------------------	---------------------	-------

Directeur de Course ES MENONVAL	JARDIN FRANCOIS	1304/20414
---------------------------------	-----------------	------------

Directeur de Course ES MASSY	SCHOEIFFER ROBERT	13/07 7316
------------------------------	-------------------	------------

Responsable de la Sécurité	VARANGLE LUCIEN	13/07 36384
----------------------------	-----------------	-------------

Services Médicaux	MORIN ETIENNE	13/09 44055
	HELVE FRANCIS	13/05 1752
	DEBEAUVAIS BENOIT	1309/14671

Médecin Réanimateur P.C.	Hôpitaux de DIEPPE et	
Médecin Réanimateur E.S. MASSY	NEUFCHATEL	
Médecin Réanimateur E.S. « MENONVAL	CHU de ROUEN	
Commissaire technique Responsable	Docteur LEMRINI Faissal	
Commissaires techniques	Docteur OTHMAN Marc Henri	
	Docteur CARON	SAMU DE DIEPPE
	FRANCIS BELLEGHEIN	0112/5641
	GUILLEUX PATRICK	13/17 55340
	SALENNE JACQUES	13/06 18219
	Claude SIMEON	1317/9451
	LECLERC REGIS	13/09 17490
	MICHELE PIERRE	13/08 8342
Chargés des relations avec les concurrents	Myriam MAWDSLEY	1303/11115

ARTICLE 1. 2 p. - ELIGIBILITE

Le 29ème rallye Régional de NEUFCHATEL EN BRAY compte pour :

- ☞ LA COUPE DE FRANCE DES RALLYES 2012 Coefficient 2
- ☞ Le Championnat du Comité Régional de l'Ile de France.
- ☞ Le Championnat du Comité Régional de Normandie.
- ☞ Le Challenge de l'E.B.A. pour les membres de l'E.B.A.

ARTICLE 1.3.p VERIFICATIONS

LES équipages engagés recevront par E MAIL UNIQUEMENT , la confirmation de leur engagement. Les vérifications se dérouleront le SAMEDI 14 AVRIL 2012 A LA BOUTONNIERE DE 13 H 30 à 19 H 00 et de 13 H 45 à 19 H 15 pour les vérifications techniques .

**TOUS LES CONCURRENTS PASSERONT LES VERIFICATIONS
ADMINISTRATIVES ET TECHNIQUES LE SAMEDI**

LES CONTROLES ADMINISTRATIFS SERONT IMPERATIVEMENT CLOS A 19h00. ET LES TECHNIQUES à 19h15. Le parc fermé gardé fermera ses portes à 19h30.

CONTROLE FINAL : Les vérifications finales seront effectuées au GARAGE AUGUSTE 1 RUE TESTU 76270 NEUFCHATEL EN BRAY TEL 02.35.94.68.91.
PRIX de la main d'œuvre : 45 EUROS

ARTICLE 3.P. CONCURRENTS ET PILOTES

ARTICLE 3.1p. - DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

- Toute personne qui désire participer au 29 ème Rallye Régional de NEUFCHATEL EN BRAY doit adresser à :

**MR VALLEE ERIC
17 RUE PIHAN
76220 BEAUVOIR EN LYONS
E MAIL ecuriebrayonneauto@orange.fr
☎Port 06.77.88.28.75**

La demande d'engagement ci-jointe dûment complétée, avant le LUNDI 2 AVRIL 2012 minuit (Cachet de la Poste faisant foi), accompagnée impérativement du chèque de règlement à l'ordre de l'ECURIE BRAYONNE AUTOMOBILE (voir article 3.1.1.3 p du règlement standart de la FFSA. Le chèque sera déposé le lendemain de l'épreuve.

METTEZ UNE ADRESSE MAIL .SVP . OBLIGATOIRE

LES FORFAITS DOIVENT ÊTRE DECLARES PAR ECRIT (fax , mail, ou lettre recommandée)

ARTICLE 3.1.10P Le nombre des engagés est fixé à 150 véhicules maximum.

ARTICLE 3.1.11.1p - DROITS D'ENGAGEMENT - ASSURANCES

Les droits d'engagement sont ainsi fixés :

- a) avec la publicité facultative des organisateurs : 285 € .
- b) sans la publicité facultative des organisateurs : 570 €.

Les droits d'engagement seront remboursés si le forfait est enregistré par le secrétariat avant le 7 AVRIL 2012. AU-delà un pourcentage sera retenu selon le règlement FFSA ARTICLE N° 5 PARTICIPATIONS PARAGRAPHE D

Tout engagement non accompagné du règlement sera placé en position de suppléant.

ARTICLE 3.3p : ORDRE DE DEPART.

Le départ sera donné dans l'ordre des numéros de compétition, le plus petit partant en tête.

Conforme au règlement standart FFSA

ARTICLE .4P VEHICULES ET EQUIPEMENTS.

Conforme a la réglementation FFSA PLUS LE GROUPE R4

ARTICLE 4.4p ASSISTANCE :

L'assistance sera autorisée uniquement au parc d'assistance ZONE INDUSTRIELLE de la STE RADEGONDE AUCUN PATEAU DANS LE PARC D'ASSISTANCE (PARC à PATEAU OBLIGATOIRE) conformément à la Réglementation (60 M 2 POUR 1 VEHICULE 120 M2 pour 2 vehicules)

Il sera formellement interdit de faire de l'assistance sous peine d'amende aux endroits précisés dans le Road-Book en dehors de la zone d'assistance
(Voir France auto Spécial Règlement 2012

LA PENALITE POUR DEFAUT D'EXTINTEUR ET/ OU DE BACHE DANS LE PARC EST DE 200 EUROS

ARTICLE 5.p : La publicité obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

ARTICLE 6.P.SITES ET INFRASTRUCTURES.

ARTICLE 6.1p DESCRIPTION :

Le 29 ème Rallye Régional de NEUFCHATEL EN BRAY représente un parcours total de

Il est divisé en 3 sections comprenant :

> 1 parcours de 131,1 KMS

> 2 épreuves spéciales (ES) d'une longueur totale de kms. 37.800KMS

ES 1-3-5 FONTAINE MASSY. 6.00 kms X 3 = 18.000 kms

ES 2-4-6 MENONVAL 6.600 kms X 3 = 19.800 kms.

L'itinéraire figure en annexe "Itinéraire et horaires".

ARTICLE 6.2p RECONNAISSANCES

- Conforme au règlement standard FFSA .
- Les reconnaissances ne seront autorisées que :

le Samedi 14 Avril de 8.h 30 à 19 H 30

3 PASSAGES AUTORISES

- Tout manquement au respect de ces directives, en particulier en cas d'accident, entraînerait la mise hors course sans remboursement des équipages concernés.
- Tout marquage est interdit.(Sanctions éventuelles)
- IL EST STRICTEMENT INTERDIT DE PRENDRE LES EPREUVES SPECIALES A L'ENVERS, MÊME PARTIELLEMENT, SOUS PEINE DE MISE HORS COURSE SANS REMBOURSEMENT.

ARTICLE 7.P DEROULEMENT DU RALLYE.

ARTICLE 7.211P. : DISPOSITIONS RELATIVES AUX CONTRÔLES

- Signes distinctifs des commissaires de route : CHASUBLE ORANGE
- Signes distinctifs des commissaires Chef de poste : ORANGE BARREE

ARTICLE 7.5.p.EPREUVES SPECIALES :

- Les épreuves spéciales seront chronométrées au dixième de seconde (Photocellules)

ARTICLE 8 P RECLAMATIONS - APPEL

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 10 - PRIX - COUPES :

- Prix en espèces cumulables

• 1 ER SCRATCH 285 € 2 EME SCRATCH 210€ 3EME SCRATCH 160€

• CLASSES 10 PARTANTS ET+ 1ER 250€. 2 EME 100 € . 3 EME 75€ . 4 EME 45€. 5 EME 30€
8 et 9 PARTANTS 1 ER 250 €. 2 EME 100€. 3 EME 75€ 4 EME 45€.

6 et 7 PARTANTS 1 ER 250€. 2 EME 100€. 3 EME 75 €.

MOINS DE 5 PARTANTS 1 ER 115€. 2 EME 50 €

- Coupes : DE NOMBREUSES COUPES SERONT DISTRIBUEES (Non cumulables) .

Coupes remises à titre exceptionnel :

- 1 Coupe à la 1ère Dame. 4 PARTANTES 1 ERE 250€ MOINS DE 4 PARTANTES 1 ERE 115€
- 1 Coupe inter-association.
- 4 Coupes récompenseront quatre commissaires tirés au sort (2 dans chaque E.S.)

- REMISE DES PRIX :

La remise des prix aura lieu le DIMANCHE 15 AVRIL 2012 (30mn après l'ouverture du parc fermé) à la BOUTONNIERE à NEUFCHÂTEL. Les concurrent qui ne se présenteront pas à la remise des prix perdent leurs droits.